

L'an deux mille quinze, le Conseil Municipal de la Commune d'Uruffe s'est réuni le 20 Février à 20 H 30 sous la Présidence de Monsieur FAYS José, Maire de la Commune, répondant à la convocation du 12/02/2015.

ORDRE DU JOUR :

- COMPTABILITÉ
- INSCRIPTION DES PROJETS AU BUDGET
- ÉCOLE
- TRAVAUX
- PLAN LOCAL D'URBANISME
- RECENSEMENT
- BOIS ET FORÊT
- EPCI
- SUBVENTIONS
- ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES
- INFORMATIONS COMMUNALES

Étaient présents : Tous les conseillers, sauf excusés :

- Mr BICHET Cyril
- Mme DELCROIX Elisabeth Janine
- Mme RIBON Jessica
- Mr SIMONIN Stanislas
- Mr YUNG Christian

Monsieur LÉONARD Étienne est élu secrétaire de séance.  
Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

COMPTABILITÉ :

1- Situation de compte :

À la date du 20/02/2015, le compte de trésorerie de la commune est créditeur de 125.328,56 € (dont 90.000 € d'emprunt pour les travaux de changement des conduites en plomb dont les travaux sont en cours).

2- Augmentation heures de travail :

Suite à charge de travail supplémentaire incombant à la secrétaire de Mairie générée par les modifications simplificatrices de l'administration comme la dématérialisation par exemple, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'augmenter de 3h00 le temps de travail hebdomadaire du

poste d'adjoint administratif de 1ère classe qui passera donc de 32 H 00 à 35 H 00 hebdomadaires à compter du 01/03/2015.

L'Assemblée se laisse la liberté de réviser cette délibération dès que la possibilité le permettra.

Pouvoir est donné au Maire pour signer tous les actes utiles à ce dossier.

#### 2- Emploi saisonnier :

Le Conseil Municipal accepte le reliquat d'heures effectuées par M. CLAUDEL Pierre, exerçant des fonctions de déneigement en qualité de personnel saisonnier.

M. CLAUDEL sera rémunéré au taux horaire du SMIC.

Pouvoir est donné au Maire pour effectuer le règlement du salaire.

#### **INSCRIPTION DES PROJETS AU BUDGET :**

M. le Maire fait un point sur les devis des projets à inscrire ou non au budget primitif 2015 :

- Devis ONF d'un montant de 22.440,00 € HT de dégagement manuel des régénérations naturelles
- Devis ONF de 3.900 € HT de fourniture et pose de plaques de parcelles.
- Devis de RD Distribution pour l'installation d'une antenne sur la toiture de la Mairie pour un montant de 3.183,80 €.
- Devis de l'entreprise Bastien d'un montant de 4.598,00 HT de remplacement à l'identique de la porte d'entrée de la Mairie.

#### **ÉCOLE :**

##### 1- Dérogation scolaire école maternelle :

L'Assemblée prend connaissance des demandes de dérogations reçues en Mairie de M. DORÉ Yorick et Mme WEISS Sandra pour leur fille Éléna (3 ans) et de M. VAUCELLE Aymeric et Mme TROUILLET Émilie pour Amandine (3 ans) pour la rentrée 2015.

M. le Maire rappelle que l'inscription en maternelle des enfants n'étant pas obligatoire, les parents sont libres du choix de l'école d'accueil sans nécessité d'approbation du Maire.

##### 2- Dérogation scolaire école primaire :

Le Conseil Municipal est informé de la demande de dérogation de M. VAUCELLE Aymeric et Mme TROUILLET Emilie pour leur fils Julien pour la

rentrée 2015 (6 ans).

Le Maire, après avoir rappelé les règles concernant la dérogation de scolarité en primaire dans la Commune à savoir :

1) obligation professionnelle des parents lorsqu'ils résident dans une commune qui n'assure pas la restauration et la garde des enfants.

2) inscription d'un frère ou d'une sœur dans un établissement scolaire de la même commune.

3) raisons médicales.

S'ajoute à ces règles de base la continuité de scolarisation qui doit être prise en compte pour favoriser au maximum l'enfant dans son cursus d'apprentissage.

L'avis du Conseil Municipal est sollicité sur la demande de M. VAUCELLE Aymeric et Mme TROUILLET Émilie pour leur fils Julien.

L'Assemblée constatant que la situation concerne l'autorisation de dérogation n°1 émet un avis favorable à cette demande et s'associe pleinement à l'avis du Maire responsable en ce domaine.

### 3- Regroupement scolaire :

Suite aux dernières réunions concernant le projet de regroupement scolaire avec les communes de Gibeauveix, Vannes-le-Châtel et Allamps, M. le Maire expose au conseil municipal l'intérêt d'adhérer au syndicat pour ce qui concerne la partie étude du projet. M. LÉONARD Étienne souligne la finalité de la démarche qui devra permettre de définir précisément les moyens à mettre en œuvre pour réaliser le groupe scolaire et de permettre à la Commune de se prononcer sur la réalisation du projet.

Une fois cette phase d'étude réalisée, le syndicat sera dissout pour en créer un nouveau avec les Communes qui souhaiteront adhérer au projet de création du regroupement scolaire.

### 4- Compte-rendu du conseil d'école maternelle :

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte-rendu du conseil d'école maternelle du lundi 2 Février 2015.

Dans ce compte-rendu, Mme ANDRY Corinne, directrice de l'école maternelle, évoque le point « inscription des deux ans », en y mêlant des considérations et avis du ressort des élus.

M. le Maire rappelle que cette inscription ne peut être considérée comme appoint d'effectif passager mais décidée murement avec des règles précises qui ne peuvent changer au gré des besoins ou des desideratas des élus, des parents ou des enseignants, d'autant que les charges financières et techniques d'accompagnement (ATSEM) sont de la responsabilité des communes auxquelles la décision finale doit impérativement revenir.

L'Assemblée approuve pleinement cette vision de la gestion de l'école

maternelle.

Une explication sera demandée à Mme DELCROIX Janine, absente ce jour, qui a participé à cette réunion et à Mme ANDRY Corinne, directrice de l'école maternelle ainsi qu'aux élus de Vannes-le-Châtel et de Gibeauveix, co-gestionnaires de cette maternelle.

#### 5- Lettre inspecteur du Ministre de l'Éducation Nationale :

L'Assemblée prend connaissance du courrier de Mme VALLAUD-BELKACEM Najat, Ministre de l'Éducation Nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche informant que les fonds octroyés aux communes ayant mis en place des activités périscolaires (réforme des rythmes scolaires) seront pérennisés en 2015-2016 s'il a été établi au niveau communal ou intercommunal un projet éducatif territorial (PEDT).

#### 6- Achat ordinateurs école primaire :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que 4 ordinateurs portables ont été achetés pour l'activité pédagogique des élèves conformément aux inscriptions budgétaires validées par l'Assemblée.

#### TRAVAUX :

- Les travaux de remise en état de la cuisine de l'ancien café et de l'ancienne épicerie sont en cours.  
Les dames du club se sont proposées pour confectionner des nouveaux rideaux. Merci pour leur précieux concours.
- Les travaux du local dépendance de la mairie sont terminés. Ils seront aménagés prochainement.
- Les travaux de remplacement des conduites en plomb sont lancés et progressent bien malgré les aléas climatiques.
- Quelques travaux d'aménagement dans la cuisine de l'appartement loué au dessus de la Mairie sont prévus.

#### ASSOCIATION LOANA :

Une demande de prêt ou de location d'un local a été faite par l'association LOANA (LOrraine Association NAture) pour y accueillir les jeunes faisant un service civique.

L'appartement de la Mairie étant libre, le Conseil Municipal accepte de le mettre à disposition de cette association qui œuvre de plus en plus sur le territoire de notre commune (ex : nichoirs, verger du Dédé, sorties natures d'observations de la faune et de la flore, crapaux, salamandres, orchidées...).

En guise de subvention, l'Assemblée décide de mettre gratuitement à disposition de cette association le logement, seules les charges fonctionnelles (eau, EDF, assurances) seront assumées par les occupants.

## **PLAN LOCAL D'URBANISME :**

Suite aux observations de la DDT (anciennement DDE) concernant l'élaboration de notre PLU, les modifications demandées par ce service ont été redéfinies.

M. Luneau du bureau d'étude CDHU a rédigé les modifications à effectuer.

Une prochaine réunion technique aura lieu pour prendre connaissance de ces modifications avant l'exposé au public.

## **RECENSEMENT :**

Le recensement de la population est maintenant terminé.

La clôture a été effectuée avec Mme PETIT Sylvie, agent de l'INSEE.

Les chiffres provisoires de la collecte annoncent une petite augmentation de la population :

- 395 habitants
- 154 logements permanents
- 9 résidences secondaires
- 15 logements vacants

Ce qui fait une moyenne de 2,22 personnes par logement (très bonne moyenne selon l'INSEE).

L'Assemblée remercie et félicite de vive voix notre charmant agent recenseur pour le travail accompli.

## **BOIS ET FORÊT :**

### 1- Travaux aménagement des berges de l'Aroffe et de la Deuille :

Les travaux d'aménagement des berges de l'Aroffe et de la Deuille vont commencer prochainement. Un mot à la population précisant les recommandations à suivre va être distribué.

### 2- Adhésion à la COFOR 54 (Association des communes forestières 54) :

Le Conseil Municipal décide de ne pas adhérer à l'Association des communes forestières 54.

## **EPCI :**

### 1- Collecte des ordures ménagères :

Les modalités de collecte des ordures ménagères sont modifiées pour

cette année 2015.

Les ordures ménagères ne seront pas collectées les jours fériés, mais un rattrapage aura lieu selon la règle suivante :

- si lundi, mardi ou mercredi férié, le rattrapage se fera le lendemain
- si jeudi ou vendredi férié, la collecte se fera la veille.

## 2- Désignation des délégués de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) :

Vu la Loi de Finances 2010 comportant de nouvelles dispositions complétant les différentes modalités déjà en vigueur pour le calcul de l'attribution de compensation.

Considérant que le poids financier correspondant à chacune des charges transférées est évalué par une commission « ad hoc » dénommée la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) qui doit être créée.

Vu que la CLECT a pour missions :

- d'évaluer le montant total des charges financières transférées à l'EPCI y compris celles déjà transférées et leur mode de financement
- d'intervenir obligatoirement lors de chaque nouveau transfert de charges
- d'établir et d'adopter en son sein un rapport d'évaluation qui doit faire l'objet d'un vote par les communes membres (conseils municipaux) à la majorité qualifiée. Le rapport de la CLECT sert de base pour déterminer le montant de l'attribution de compensation versée par l'EPCI à chaque commune.

Vu que la composition de la CLECT est précisée par la loi, notamment :

- chaque commune membre de l'EPCI doit obligatoirement disposer d'un représentant au sein de la CLECT
- les membres de la CLECT doivent être des conseillers municipaux des communes membres de l'EPCI
- les membres de la CLECT devront élire en son sein un Président et un Vice-président.

Il est procédé à l'appel de candidature :

1 candidat : M. LÉONARD Étienne

Le Conseil Municipal, après avoir procédé à l'élection, élit M. LÉONARD Étienne comme représentant de la commune en tant que membre de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées.

## 3- Motion de la conférence des Maires de la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois :

L'Assemblée prend connaissance de la motion concernant l'évolution des périmètres intercommunaux imposés, l'État proposant d'étendre la surface des communautés de communes à 20.000 habitants. De même, l'emprise du SCOT (Schéma de COhérence Territoriale) pourrait prendre la dimension de métropole.

Ces attitudes ayant pour but déclaré de rapprocher le secteur décisionnel du citoyen semble pourtant favoriser l'inverse, c'est-à-dire noyer les petites communes dans un immense bassin où leur existence apparaît bien futile...

#### 4- Loi handicap :

La loi du 11 février 2005 dite « Loi handicap » impose aux communes de rendre accessibles le cadre bâti et les services à toutes les personnes handicapées et ce dans tous les Établissements Recevant du Public (ERP) pour le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Un dispositif de groupement de commande d'agenda d'accessibilité programmé va être mis en place au niveau intercommunal afin de poursuivre les travaux d'accessibilité et leurs financements.

La Commune a effectué en 2009 un diagnostic qui révèle 60.000 € de travaux de mise en conformité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas adhérer au groupement de commande et de garder la maîtrise de cette coûteuse mise à jour des règles fonctionnelles pour les établissements publics.

#### 5- Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) :

M. le Maire, membre de la Commission intercommunale des Impôts Directs (CIID) a participé à la réunion de mise en place de taux des taxes professionnelles sur la Communauté de Communes.

Les taxations ont été faites sur les bases émises par l'Etat.

#### 6- Groupement de commande de détecteurs de fumée :

La loi du 9 Mars 2010 *pose* l'obligation de poser un Détecteur Avertisseur Autonome de Fumée (DAAF) dans tous les lieux d'habitation avant le 1<sup>er</sup> mars 2015 (*pose reportée au 1<sup>er</sup> janvier 2016, mais achat avant le 08 mars 2015*).

L'EPCI de Colombey-les-Belles propose l'adhésion à un groupement d'achat de détecteurs de fumée.

N'ayant pas eu davantage de renseignements, malgré les relances téléphoniques, concernant l'achat possible par les particuliers, le conseil décide de ne pas adhérer au groupement de commande (*date passée dans tous les cas*).

## **SUBVENTIONS :**

### **1- Subvention accordées à la Commune :**

L'Assemblée prend connaissance :

- De la subvention exceptionnelle pour 2015 accordée par le Conseil Général 54 d'un montant de 3.298 €
- Du versement du solde de la subvention du conseil général d'un montant de 16.178 € concernant les travaux du cimetière (subventionnés à 45 %)

### **2- Demandes de subventions :**

• Le conseil municipal prend connaissance des remerciements de l'Association de Pêche des Trois Arches pour le versement d'une subvention exceptionnelle en 2014.

• L'Assemblée décide de ne pas accorder de subvention aux associations suivantes :

- Une rose un espoir (Ligue contre le cancer)
- APF (Association des Paralysés de France)
- Croix rouge française
- AFSEP (Association Française des Sclérosés En Plaque)
- Radio Déclic
- GIP (Portage de repas aux anciens)

• L'Assemblée décide d'accorder une subvention d'un montant de 100 € à l'entente sud 54 (club de foot).

## **ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES :**

Les élections départementales auront lieu les dimanches 22 et 29 mars 2015.

Le Conseil élabore le planning de présence des élus.

## **INFORMATIONS COMMUNALES :**

• Le Conseil Municipal prend connaissance des nombreux vœux adressés à la Commune pour la nouvelle année 2015.

• Remerciements de la famille JAILLON pour les témoignages de la Commune lors du décès de M. JAILLON Jean-Louis.

• Faire-part de M. FAYS Eric et Mme LAMONTRE Séverine pour la naissance de Emilien, né le 18 Décembre 2014.

L'Assemblée adresse ses félicitations aux parents et souhaite la bienvenue au bébé.

• Le passage des motards de l'association Une Rose Un Espoir (Ligue contre le cancer de Lorraine) aura lieu les 25 et 26 Avril 2015.

• M. le Maire informe le Conseil que la dernière analyse d'eau est conforme



aux exigences de qualité de l'eau.

- Le Conservatoire des espaces naturels sensibles organise une sortie nature le vendredi 22 Mai 2015 à Uruffe. De plus amples informations seront communiquées par la suite.
- Le Conseil Municipal prend connaissance :
  - de la lettre du Défenseur des Droits qui intervient pour préserver les droits des usagers. Des plaquettes d'informations sont disponibles en Mairie.
  - De la lettre de l'entreprise Chiaravalli, à laquelle le Conseil Municipal avait demandé un devis pour les travaux de remplacement des conduites en plomb, l'informant des difficultés rencontrées face à la situation économique actuelle.
  - Du magazine d'information sur l'évolution de l'Hôpital Saint Charles de Toul et ses chiffres de l'année 2013.
  - De la lettre de la ville d'Écouves informant l'Assemblée du vol de la sculpture érigée à la mémoire de déportés. Cette sculpture va être remplacée et la Commune d'Écouves fait appel aux dons.
  - De la lettre de Mme DIDIER Evelyne, sénatrice de Meurthe et Moselle, au sujet des attentats au journal Charlie Hebdo.
  - De la lettre de remerciement de l'Association des Maires pour les rassemblements des élus lors des attentats à Charlie Hebdo.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 55 mn.